

COMMENT ?

La visite, de 2 heures environ, est réalisée par un professionnel du secteur social formé à l'énergie, mandaté par le Département.

1 REPÉRER

Une **fiche de repérage** est à votre disposition pour nous signaler toutes les situations sur le site morbihan.fr rubrique Logement / Habitat. Elle peut aussi vous être adressée sur simple demande (mse@adil56.org).

L'envoi de cette fiche de repérage à l'Adil permet d'enclencher la visite à domicile.

2 VISITER

Le chargé de visite contacte le ménage et convient d'un rendez-vous au domicile. Sur place, il analyse la situation énergétique (bâti, équipements, modes de chauffage, ressources...). Des conseils personnalisés sont donnés (éco-gestes) et des petits équipements sont installés (ampoules, mousseurs...), pour éviter immédiatement certaines dépenses.

3 ORIENTER

Un rapport de visite simple et complet est adressé au ménage. Il reprend les solutions évoquées et les différentes modalités de mise en œuvre (petits travaux, accès aux droits, médiation avec le bailleur, travaux de rénovation thermique...).

Création-impression : Conseil départemental du Morbihan. Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. 2024

CONTACT

Coordination du dispositif

14 rue Ella Maillart
56000 VANNES
Tél. 02 97 47 94 40
mse@adil56.org



Être humain!



MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE

Un dispositif proposé par le Conseil départemental pour aider les Morbihannais en difficulté à lutter contre la précarité énergétique.



En tant que professionnel, vous êtes les mieux placés pour repérer les situations de précarité énergétique et de mal logement, et cela, même si vous ne vous rendez pas au domicile des ménages.

MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE permet aux ménages en difficultés de bénéficier d'une **visite gratuite** et d'un accompagnement personnalisé pour réduire ses dépenses énergétiques ou améliorer son confort.

Un logement dégradé ou énergivore peut être un facteur de difficultés sociales.

Plusieurs facteurs combinés peuvent conduire à cette situation : mauvaise performance énergétique du logement, vétusté des équipements, mauvaise pratique dans l'usage des énergies, faible revenu...

C'est pourquoi le Département qui intervient déjà via le fonds de solidarité (FSL) au titre des impayés d'énergie et d'eau accompagne la recherche de solutions.

**UN DISPOSITIF
GRATUIT, SIMPLE
PERSONNALISÉ**

COMMENT IDENTIFIER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

- ▶ Sensation de froid, d'inconfort (humidité, courant d'air...);
- ▶ Récurrence d'impayés de factures d'énergie et/ou d'eau;
- ▶ Surconsommation d'énergie;
- ▶ Privation de chauffage par peur des factures (sous consommation);
- ▶ Utilisation de chauffage d'appoint...

QUI EST CONCERNÉ ?

MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE s'adresse aux locataires du parc social ou privé ainsi qu'aux propriétaires de leur logement.

